LETTRES ADRESSantes aux Eſtatz & peuple de Brabant, Holand, Zeland, &c. & particulierement à ceux d'Anuers, eſcriptes par Iaſpar vanden Bergh natif d'icelle.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

ANNO M. D. LXXXIII.

LES Sages Legiſlateurs & ceux qui ont donné preceptes de bien gouuerner vne Republicque, ont recõmandez la liberté de parler & d'eſcripre, ſpecialement quand l'affaire touchoit la ſeurté de l'eſtat Public : à fin que le ſage Magiſtrat puiſſe cognoiſtre les maulx cõmuns imminents, & applicquant les remedes conuenients y pourueoir de bonne heure. Et la ou telle franchiſe de parler eſt defendue, c'eſt vn indice manifeſte que le gouuernement eſt tyrannicque. Si ceſte liberté euſt eſté permiſe entre vous mes Confreres, & non ſupprimée par ceux qui tiennent en main le gouuernail de voz affaires, ayans plus à cœur leur ambition particuliere, que voſtre bien & proufit : la tempeſte & l'orage qui vous a preſque accablée, fut eſté de bonne heure des-couuerte, & diuertie. Ie dis cecy d'autant plus que ie m'eſmerueille à conſiderer, cõbien de gens par le Monde, ont preueu & predict, que voz amis les François vous tromperoient, vous oſteroient voz biens, vies, & libertez : & ce nonobſtant vous meſmes eſtre ſi aueuglez, de ne pouuoir veoir le danger qui eſtoit ſi imminent, &

apparent à tout le Monde. Ie requiers pourtãt tous ceux qui ſont affectiõnez à la Patrie, & qui aymẽt le bien publicq d'icelle, de bien accepter ceſte miſsiue, la loger en ſon ſein: & qui voudroit empeſcher le cours d'icelle, le reputer pour ſeditieux & maling: puis que ie pretẽs mettre en auant matiere de telle qualité & importance, fondée ſur argumens & raiſons ſi viſues & ſolides, que vous & voſtre Patrie auront iuſte occaſion de louer mon zele, & affection.

La ou la nature & amour commande, le deſir de ſe venger, n'a point de lieu. Combien que lon ait vſé de grand rigueur en mon endroict, tenu mon corps captif, mes biens pillez, & finablement enchaſſée ma perſonne: ce nonobſtant eſtant ia aagé, & tirant vers la fin de mes iours, me deſplairoit de laiſſer ce monde, que ie ne vous laiſſe premierement quelque teſmoignage du debuoir & fidelité, que ie vous doibs, & à ma Patrie. Ie deſire que le peu d'experience que Dieu m'a donné en la cognoiſſance des affaires d'eſtat en France, Angleterre, & ailleurs, vous puiſſe ſeruir de leçons vtiles & fructueuſes, pour voſtre

inſtru-

instruction future. Ie regrette la grande misere, en laquelle ie vous voy estre tombez par l'obstination, ambition, & trahison de ceux esquels vous auiez posée vostre confidence: hors laquelle vous aurez grande difficulté de vous releuer, si premierement ne considerez la source d'ou procedent tous voz maulx. Ce que ie delibere vous faire entendre, auec la briefueté que l'importance de l'affaire permettra.

Vous auez memoire du danger qu'auez n'a gueres eschappez en ces derniers assauts des François: en quoy vous d'Anuers estes portez à vostre honneur & louange: & meriterez encore d'auantage, si vous rendez à Dieu les graces deuës pour si grand benefice. Pour les choses passez n'est pas besoing prendre conseil: c'est le present & future, qui se doibt meurement ponderer & considerer. Vous auez longuement errez & fouruoiez, comme gens sans sçauoir, ny entendement. Pour retourner à salut, & à vostre liberté & seureté, il n'y a qu'vn chemin. A perdition & ruine, il y a plusieurs, dont il vous fault necessairement choisir de deux l'vn, à scauoir, ou il vous fault maintenãt continuer

A salut n'y a que vn chemin.

le cours que vous auez commencé auec Monſieur & les François, & vous plier ſoubs ſon ioug, & protection : ou il vous fault eſcouter à quelque autre partie. Car de vous tenir ſeuls ne pouuez. Autre partie n'y a point à recouurer, ſinon de rechef vo⁹ adioindre & adherer à la Royne d'Angleterre, & au Prince d'Orãge. Conſiderõs doncques quel bien, quel fruict, quelle aſſeurance pouuez tirer de leur aſſociation: & commençons à la Royne d'Angleterre.

Pour ſçauoir doncques quel fruict & prouſit vous pouuez tirer de l'amitié de ladicte Royne, ſeroit neceſſaire vous faire entendre le cours & chemin, qu'elle a tenue depuis d'eſtre Royne, & ce qu'elle ſuit & tient encores : comme i'ay veu & obſerué eſtant en Angleterre, & l'experience depuis l'a verifié à tout le Monde: à ſçauoir, de procurer la ruine & accablement de tous les Eſtats Chreſtiens ſes voiſins : ce qu'elle a taſchée d'effectuer par deux moyens & voyes. La premiere, elle ſ'eſt induſtriée de couuer & entretenir des diuiſions ciuiles, par tous les Pais circonvoiſins: l'autre à mettre & tirer en picque, & guerre cruelle, les deux grands Roys d'Eſpai-

Le but des deſſeings de la Royne d'Angleterre.

d'Eſpaigne & France : & pour ce faire, n'a trouuée occaſion plus propre ou propice, que d'eſguillonner & poulſer Monſieur à l'empris de noſtre Pais. Et à fin que lon ne penſe, que ce que ie dis, ſoit choſe feinte & controuuée : ie veux mettre en auant la grande calamité que les Pais adiacents ont ſoufferts, & endurez par les practicques de la Royne d'Angle- *L'Eſcoſſe.*
terre. Et en premier lieu commencerons en Eſcoſſe : la ou la fortune luy à fauoriſée ſi à ſouhait, qu'elle n'à point faict conſcience à deſmettre la iuſte Royne de ſon lieu, & dignité : laquelle encores iniuſtement elle detient captiue : y entretenant des diuiſions ciuiles à l'encontre, pour ſatis-faire à ſon appetit particulier, & totalement ruiner ledict Royaulme.

Et à fin que la Royne d'Angleterre ne vienne à ſexcuſer, ou palier ſes practicques ſoubs ombre de zele de la Religion nouuelle. Regardez, ie vous prie, en quel eſtat elle à auſſi reduict le pauure enfant le ieune Prince (qui a eſté touſiours nourry en la meſme Religion que elle :) la perſonne duquel a eſté n'a gueres par l'inſti-

gation de la Royne, par aucuns ses subiects saisie, qui sont du tout à la deuotion & cõmandement de la Royne d'Angleterre.

La France. La seconde Prouince laquelle plus elle doubtoit pour la puissance d'icelle, & qui plus pouuoit empescher, sa course estoit la France : ou les practicques de ladicte Royne d'Angleterre ont esté si notoires à tout le Monde, qu'il n'est besoing de les particulariser : mais seulement à toucher aulcunes de ses finesses mises en œuure, pour venir à bout de son attente. La premiere estoit s'emparer d'aucunes villes du Royaume, disant les tenir pour le Roy son frere, contre la pretendue grandeur de la maison de Guise, qui est vne des plus fideles de la France. Mais estant ce pretexte trouué puerile & ridiculeux, elle va prendre autre couleur, pour maintenir les seditieux & rebelles, lesquels ia elle auoit subornez à reuolter : à sçauoir, le zele de l'euangile nouueau : & alors elle se declara les assister ouuertement contre le Roy: & leur furnit bien souuent d'argent de munitions, & autres telles choses necessaires, pour leur support. Mais ce fondement faillant par la decadence de ses partisans,

pour

pour le dernier, elle oppose l'vn frere contre l'autre: par ou elle auoit presque ruiné entierement ledict Pais: lequel demeure encores, comme vous voyez partagé & dechiré.

Or pour parler à ceste heure de nostre Pais, qui estoit vn des plus florissant du Monde: (pleut à Dieu, que ce qu'elle a faict & continue encores de faire, fust de si legiere consequence, que le mal ne fusse senti d'vn chacun:) premierement elle commenca à se auiser d'vn esprit rebel & ambitieux, le Prince d'Orange, qui n'auoit pour son intention finale (quoy qu'il la dissimulast soubs autres pretextes) q̃ de vsurper le Pais du Roy, & vous reduire en seruitude. De luy s'est seruie, comme instrumẽt propice & idoine, pour gaigner les cœurs de la Noblesse, & peuple, pour auancer ses practicques: lesquelles tendoient, comme ailleurs à faire diuision ciuile, & ruiner vostre Republicque. Et pour ce faire ont commencé par ensemble premierement à reprendre & blasmer la façon du gouuernement d'alors, & de persuader au peuple (chose qu'on n'auoit iamais pensée) à sçauoir, que lon pretendoit

Le Pais bas.

introduire & eſtablir en ce Pais l'Inquiſition d'Eſpaigne, &c.

Mais n'eſtant pas cela encores baſtant, pour acheminer les deſſeings de la Royne d'Angleterre, elle ſe prend à la querelle commune, pour enchaſſer les Eſpaignols: & finablement la defence de ſon euangile. Apres qu'elle eut par pluſieurs années en ceſte maniere, & par tels pretextes nourry vne guerre ſanguinaire & cruelle en noſtre Patrie: n'eſtant pas d'elle meſmes ſuffiſante aſſez, pour porter ſi grand faix: elle auec ſon Orange, ont introduyt en noſtre Pais, les François, noz ennemis anciens, ſe perſuadant par ce moyen, de pouuoir continuer ce qu'elle auoit commencée, s'aſſeurant qu'en brief deuſt enſuiure vne guerre dangereuſe, entre les deux grands Monarches.

Schidmore ambaſſad de la Royne d'Angler. au Turc mort en chemin.

Quand à ce qu'elle a faict ailleurs, tendant à ce meſme fin: comme pour auoir donnée ayde aux Maures de Granade: & ſollicitée le Turc, contre la Chreſtienté: & finablement aydant Don Antonio, contre noſtre Roy, eſtant choſes eſloignez de nous, ie les paſſe ſans en parler particulieremét: & vous prie ſeulemét vouloir conſi-

Hughin Ambaſ. au Roy de Fez.

derer

derer quelle puiſſance peut auoir la Royne pour vous aſſiſter, & combien pourrez preſumer qu'elle vouldra faire pour vous.

I'ay veſcu aulcunes années en Angleterre, & conuerſé auec quelques vns de la nobleſſe, & ceux qui manioient les affaires des finances: & ſçaurois rendre honeſte raiſon de l'eſtat de ceſt affaire.

La reuenue de la Couronne d'Angleterre.

Il vous fault ſcauoir que la reuenue ordinaire de la Couronne, n'eſt pas grande choſe: laquelle (comprins les gabelles, impoſts, & autres prouſits) ne monte pas à vn Milion d'eſcus par an. D'autres aydes ou preſts d'argẽt ordinaires, il n'y a point ſans aſſembler les Eſtats du Pais, qu'on appelle le Parlement, ce qui ne ſe faict qu'vne fois en ſix ou ſept ans ſeulement. Si deſirez vous enformer plus particulierement de ces affaires: ie vous renuoie au diſcours & harangue du Chancelier d'Angleterre, imprimé & eſpars par tout ce Pais. Or vous pouuez facilement coniecturer, que c'eſt peu de choſe, que la puiſſance de la Royne d'Angleterre, pour vous defendre contre vn ſi grand Potentat, cõme eſt noſtre Roy. D'auantage, de cecy il fault rabattre les deſpenſes ordinaires pour la maiſon de la

Royne,

Royne, pour ſon armée de mer, pour les guerres d'Irlande, & pour maintenir les factions Ciuiles en Eſcoſſe, France, & pardeça, & autre part, ou ſon but tend à nourrir ſeditions & rebellions.

Les preſtz de deniers qu'elle a faict parcy deuant, au Prince d'Orange, pour ces guerres: ont eſtez furnis en partie de l'argent arreſté en Angleterre que le Roy enuoioit au Duc d'Alua, comme auſſi des biés des Catholicques pillez & confiſquez.

L'Angleterre receptacle des Pirates.

Les ſommes de deniers que la Royne a n'a gueres defroiée à Monſieur, & preſtée aux Eſtats, ont eſté tirées du Milion & demy, que le Corſaire Drac auoit deſrobé trois ans paſſez, aux Eſpaignols es Indes, & de quelques menus prouſits, qu'autres petits Pirates eſcumeurs de mer, luy rendent annuellement: leſquels prouſits appartenants parcy deuant au Milort Amiral, & depuis quelques années ſ'augmentants, & engroiſſiſſants par les prinſes faictes ſur les Portugués, Eſpaignols, & autres, la Royne les tire à ſon prouſit particulier, donnant pour recompéſe à l'Admiral vne penſion annuelle de, &c. Or vous voyez que ne pouuez attendre grande choſe de ladicte

Royne,

Royne, puis qu'elle n'a gueres dequoy vous assister. Car si elle auoit: elle vous eut pieça reçeu soubs sa protection, sans associer auec elle les François, qui ne sont qu'amis simulez, & ennemis naturellemẽt aux Anglois. Et pourtant plusieurs gents sages, & bien stilez aux affaires d'Estat, se donnent de merueille, que la Royne contre l'aduis de la Noblesse, & de tout son peuple, se soit tant oubliée, que de faire Monsieur Seigneur de nostre Pais: le rendant par ce moyen plus puissant, & consequamment plus formidable à sa personne, & Royaume Et pour prouuer que la ligue estoit forcée par la Royne mesme, contre le gré de la plus-part de ceux de son Conseil, Noblesse, & Peuple, il est notoire par les diuisions & inimitiez, que cela causa entre les Seigneurs de son Cõseil, iusques à s'iniurier de parolles, & mettre main à la dague, en la chambre mesme de la Royne: cõme aussi appert par les liures & libelles semez à l'encontre: & par la cruauté & rigueur vsée par commãdement expres de la Royne, cõtre deux de ses subiects, ausquels furẽt coupées les mains droictes, pour estre suspects, d'estre autheurs desdicts libelles.

Conte Leyceter. Conte Susses. Stubs & son compagnon, apres auoir les mains couppez, condãnez à prison perpetuelle.

Ayant

Ayant maintenant donné a entendre le peu d'ayde que la Royne vous peult donner, reſte a diſcourir combien il ſemble elle vouldra faire pour voſtre aſſiſtence. Il ne fault pas meſurer ſa volonté & affection en voſtre fait ſelon le beaucoup que vous deſirés, mais ſelon la conformité de ſon pouuoir & de ce que ſert à ſon propos & police. La police de la Royne & la voſtre ſont diuerſes & diſcordantes: vous deſires par ſon aſſiſtence la fin de la guerre, la fin de voz maulx, calamités & troubles. Elle pretẽde & tache aydant vn peu, vous faire deſpendre beaucoup, prolonger la guerre, & faiſant ſon prouſit de voſtre malheur & miſere, tenir voſtre Pais comme bulleuart & defenſe pour Angleterre cõtre le Roy de Eſpaigne. Ne vous appuies doncques plus longuement ſur l'amitie de celle qui fonde ſa ſeurté ſus voſtre ruine, & prend plaiſir a ſemer par tout de noyſe & diſcorde ciuile. Car auſſi toſt que elle voyra que la fortune vous eſt pas fauorable, & qu'il fault grand ſecours pour vous ſouſtenir, elle vous confortera en publique de tenir bon, & ſera la premiere en ſecret à vous abandonner, & cercher

moyen

moyen pour se reconcilier derechief auec nostre Roy. En la Royne d'Angleterre vous ne trouueres ny amour ny stabilité. De timidité beaucoup, prouuenant en partie de son naturel, comme aussy doubtant quelque secrete menée dedans son Pais par vne secte qu'on appelle Puritains, lesquelz auec grande audace resistent & impugnent le gouuernement des princes, & ont escripts contre le principat des femmes.

La R. doubte la secte des Puritains.

Les chiefs de ceste secte sont le Conte Leyceter, le Conte Hontitō, le Conte Belfort.

Gudman escript cōtre le Regimēt des femmes.

Considerant doncques le cours qu'elle a tousiours tenue (lequel i'ay assez clairement decifré,) ensemble discouru le peu qu'elle scauroyt faire en vostre endroit, & finablement que son intention n'est de vous assister, comme vous desires, & la necessité de vostre cas requiert, (lesquelles raisons seroyent vaillables enuers gens d'entendement, non endurcyes pour leur derniere destruction) si vous voules ce nonobstant continuer & demourer obstinéz, & croire a vne femme, la ou a bon droict plustost deues croire en Dieu, il ne sera que a propos vous aduertir d'vne chose qui est admirable & digne a remarquer: C'est, qu'il n'y a iamais eu prince

Chose digne a remarquer.

ny

ny Seigneur qui ſeſt allié auec la Royne en amitie eſtroicte, contre leurs Roys: qu'elle ne les ayt cõduit iuſques au gibet, & ont eu fin malheureuſe. Ce que ſe dira, à fin qu'en preniez exemple pour admirer les iugemens ſecrets de Dieu, & ſon ire ſur les fauorites & ſeruiteurs de la Royne d'Angleterre.

Et tenãt le methode que deſſus, ie vous mettray en auãt quelques exemples particuliers: & commenceray en Eſcoſſe: la ou elle trouua vn nommé le Conte Aran, ſecond Prince du ſang, alors entretenu en France, auec vne compaignie de lances, la ou il auoit grand credit, tant pour les dons ſinguliers de nature, comme pour eſtre de maiſon qui commandoit beaucoup en Eſcoſſe. Ceſtuy-cy la Royne attira à ſon amitié: le cõforta à retourner en ſon Pais, delaiſſer le ſeruice du Roy, & auec eſpoir qu'elle luy donneroit ſa perſonne en mariage, le tira a ſe bander du coſté de la partie rebelle. Mais trop tard cognoiſſant ſon erreur, & trouuant auoir perdu ſon credit en France, eſtre deçeu par la Royne d'Angleterre, & mocqué de tout le monde, en peu de temps apres deuint tout fol.

Le Conte d'Aran.

Apres

Apres ceſtuy-cy, ladicte Royne trouue vn frere baſtart de la Royne d'Eſcoſſe dit Milort Iamy, & par ſa ſeur faict Conte de Moray: lequel elle entretint auec les meſmes fineſſes, que elle auoit faict à l'aultre: de maniere que apres il rebella iuſques à deſpoſſeder de la Couronne & dignité Royale, ſa treſchere ſeure & Royne ſoueraine: & à commander au Pais comme Regent, par faueur de la Royne d'Angleterre. Mais à la fin, eſtãt au milieu de cincq cens cheuaulx de ſon train, fut miraculeuſement tué d'vn coup de harquebuze, par vn petit compaignon, & pour vne querelle particuliere. Et combien qu'il eſtoit preaduerty le ſoir deuant, & le matin meſme que l'hõme eſtoit ia arriué en la ville pour ceſt effect, n'auoit encores la puiſſance d'euiter le malheur, tel eſtoit le iugement de Dieu. Icy en paſſant eſt digne de noter la prouidence diuine, fauoriſant diuerſement celuy qui tue vn tyran, à celuy qui tue vn bon Prince. Car eſtant la maiſon, d'ou venoit le coup, enuironnée par toute la caualerie, deuant que l'homme pouuoit monter à cheual, ce nonobſtant à la veu de tous, eſtant longuement pourſuiui, ſe

Le Conte Moray.

Hamelto

 ſauua.

sauua. Le contraire aduint a celuy qui occit le Duc de Guise, car n'estant pas poursuiuy, chemina toute la nuict en Pais a luy bien cognu sur vn des meilleur cheuaulx de la Frãce, & le matin se trouua aupres du lieu ou il auoyt cõmis l'homicide, & ainsi tomba miraculeusement en mains de ceux qui le cerchoient, & fut executé par mort digne de sa mechanceté.

Pultrot.

Cestuy estant mort, la Royne d'Angleterre trouua vn aultre nommé le Conte de Linys Escossois de natiõ & par mariage deuenu Anglois : lequel elle enuoya pour gouuerner l'Escosse, & y persecutant les amys & seruiteurs de la Royne d'Escosse, fut aussy miraculeusemẽt occis comme le precedent. Car ayant cõuocqué les Estats du Pais en nõbre de dix mil auec leur suite en la ville d'Esterlinga pour passer des nouueaux ordonnances contre ceux qui s'opposoient a sa tirãnie, quelques cincq ou six cens de la partie cõtraire (que de pied que de cheual) refugéz a Edẽbourgh dix lieues loing, les vindrent de nuict assaillir a l'improuist, & les surprindrent tous la dedans: entre lesquels il n'y eut personne tué que luy seul.

Le Conte de Linys.

Or

Or estoit la Royne d'Angleterre a recercher vn aultre,& pour ce que plusieurs du Pais s'estoyent offensez pour auoir esté gouuernéz par vn estimé a demy Anglois, elle en constitua vn du Pais appellé Conte de Mare,luy donnant le mesme traictemẽt (de quinze mil escuz par an) que elle auoit donné aux aultres,esperant que son seruice luy seroit proufitable, pour ce qu'il auoit en garde la personne du Prince enfant : mais ayant gouuerné peu de temps,estant deuenu suspect a la Royne de n'auãcer ses desseings comme elle desiroit,fut bien tost apres empoysoné, Dieu scait comment. Le Conte Mare.

Pour le dernier elle s'adresse au Conte Morton le plus mauuais garniment de l'Escosse, le plus fin & le plus fauorizé de la Royne d'Angleterre : Et ayant mis iceluy au lieu du gouuernement, s'asseuroyt de commander aussi librement en Escosse, comme elle faisoit en Angleterre. Ce qui estoit vray durant qu'il a vescu. La fin duquel a esté non moins estrange que les precedents, considerant la maniere du gouuernement dudict Pais, qui est telle que peu souuent aulcun des Seigneurs principaux sont demãdéz en iustice pour aulcun Le Conte Morton.

crime quelconque. Toutesfois estant comme est dit Gouuerneur du Pais, assisté par les forces & credit de la Royne d'Angleterre, grandement apparenté, astut & cautuleux au possible, fut accusé (personne ne scait quasi comment) & par la noblesse du Pais conuaincu & sentẽtié, d'auoir la teste trenchée, pour sa tyrannie, & pour auoir marchandé de liurer la personne du ieune Prince, és mains de la Royne d'Angleterre. Vn exemple memorable pour espouuanter ceulx qui resistẽt aux ordonnances de Dieu, rebellãts cõtre leur iuste Prince.

Finablement quand la Royne n'a sçeu trouuer aulcun pour vsurper la charge, estant le Prince ia en age ~~pour prendre le Prince, ia en aage~~ pour prendre le gouuernement (selon la coustume du Pais) elle a incité aulcuns, (ennemys de la Mere, & de l'enfant) à mettre main aussi sur le Prince, & le tenir captif. Comment Dieu disposera de eux, il fault attendre le temps.

Or pour parler d'aulcuns Seigneurs de la France, qui ont par trop creu le conseil de la Royne d'Angleterre, il fault sçauoir qu'elle a tachée d'y faire son mieulx aussi, mais ne luy a succedé si prosperement, comme

comme ailleurs, à raiſon de la grandeur & puiſſance de ladicte Monarchie, comme auſſi par la ſinguliere fidelité au Roy, & leur Patrie, d'aulcuns Seigneurs d'icelle, dont elle n'a peu depoſſeder le Roy de ſon eſtat, ny ruyner le Pais du tout, cõme elle deſiroit, ains reſte comme vous voyez dechiré, & à demy cantoné. Partãt ie me cõtenteray vous raconter ſeulement les fins d'aulcuns (au regard du grand nombre) de la nobleſſe, qui ont malheureuſemẽt acheué leur vies, pour auoir ſuyui ſa partie. Et pourrois icy commencer auec le Prince de Vandome, lequel combien qu'il fut tué au ſeruice du Roy, toutesfois lon pourroit dire, que pour auoir premierement adheré (par la ſolicitatiõ de la Royne d'Angleterre) à la partie rebelle, cõtre ſon Roy, & ſa Patrie, Dieu par ſa iuſtice, luy auroit abregé ſes iours, pour auoir eſté principe des maulx & miſeres, qui en ſont apres enſuyuis.

Le Prince de Vandome.

En ſecond lieu, ie pourroy alleguer la mort de Dandelot, lequel ne trouuant pas l'effect des larges promeſſes de la Royne, conforme à ſes deſirs, en print ſi grãde apprehẽſion & meſcontentemẽt, que accele-

Mõſieur Dandelot.

ra ſa mort par vne fieure chaude & violente.

Monſieur de Muy. De la mort de Monſieur de Muy comment il fut tué au milieu de ſes troupes, & comme miraculeuſement eſchappa celuy qui le tua : ie penſe qu'en auez bonne memoire.

Le meſme ſe pourroit dire du prince de Cõdé qui ſ'eſtoit ligué auec la Royne d'Angleterre, & tué en la fleur de ſa ieuneſſe.

Cardinal Chaſtillõ. Le Cardinal Chaſtillon eſtant pour retourner en France, fut empoiſoné en Angleterre. Mais venons a cõſiderer la mort

L'Amiral admirable & tragique de l'Amiral de France, duquel les actions & faicts demanderoyent plus long recit que n'eſt mon intẽtion de faire pour le preſent: ſeulement ie vous prie a vouloir conſiderer combien grãd Seigneur il eſtoit, cõbien long temps il auoit ſouſtenu la guerre (par l'ayde de la Royne d'Angleterre) cõtre vn Roy ſi puiſſant, & en fin le cõtraindre d'accepter vne paix dõmageable a la France & grandemẽt a ſon deſhõneur. Conſiderez auſſi en quel triumphe & ſuperbité il fit ſon entrée en la Court a Paris, ſuyui de tant de Seigneurs & gentil-hõmes de ſon train, de ſorte que

ceux

ceux qui le veoyent, pouuoyẽt penſer qu'il n'y auoit aultre Roy que luy: toutesfois dedans peu de iours apres (tel eſtoit le iugement de Dieu) on le veyt trainé par les rues a la queue d'vn cheual, tout nud & ſans teſte. Et encores que ſadicte fin eſtoit admirable, elle eſtoit plus eſtrange & memorable, pour eſtre accompagnée auec la mort & maſſacre de tãt de nobleſſe & peuple ſes amis qui ſuyuoient ſa partie la & ailleurs par toute la Frãce. Vn exemple rare & inaudit par toutes les hiſtoires eſtre aduenu au plus grand tiran qui iamais ait eſté au monde.

Apres l'Amiral mettons en liſte Mongomerie, lequel ayant eſchappé la furie dudict maſſacre, ſe ſauua en Angleterre. Et retournãt par apres pour remuer derechef les brouilleries & rebelliõs contre le Roy, ayant ſurpris en Normandie vn petit chaſteau, fut incõtinent enuironné par le gouuerneur du Pais, prins & enuoyé a Paris, la ou luy fut tranchée la teſte auec grand contentemẽt du peuple. Ayant la Royne d'Angleterre perdu ſes amys en France en la façon qui eſt dict, elle s'adreſſe au principal & incite Monſieur cõtre le Roy ſon frere: Mongomerye.

& ſoubs pretexte de Mariage, s'eſt indigne ment mocqué de luy ſi auãt que pour couurir ſa diſſimulation, ne ſcauoit trouuer meilleur expedient pour contenter Monſieur, que de l'adreſſer en ſorte que lon a veu ſur noſtre Pais. En quoy ſi Dieu luy a fauoriſé ou non, chaſcun peut iuger, & ce que encore il pourra attendre s'il perſiſte a croire a ſon conſeil, Dieu ſeulement le ſcait.

Or l'ordre de noſtre diſcours requiert de parler de ceulx qui ſe ſont ruinéz en noſtre patrie, pour auoir eſté infectéz de ſes blandiſſemens: Mais pour eſtre notoire a vn chaſcun & mal plaiſant a reduire en memoire la ruine de tant de nobleſſe, & les ſaccagements de noz bonnes villes, ie les paſſe ſans le particulariſer. Toutesfois ſi lon leur vouloit demander ſeulement, la cauſe de leur perdition, & qui les auroit faict gouſter d'vne boiſſon ſi ſanguinaire, ilz reſpondroyent tous d'vne voix: Ce a eſté l'amitié d'Angleterre. L'Angleterre (par ſon Orãge) nous a reduit en ceſte calamité. Homme nourry en noſtre ſein, & de noſtre ſang, qui a encores le cœur ſi endurcy qu'il n'a regret, ny compaſſion des maulx

L'Angleterre, cauſe de la ruine de la nobleſſe, & ſaccagemẽtz des villes du Pais bas.

maulx qu'il voit dominer par tout, cauſéz par ſon opiniaſtreté & ambition: la memoire, deſquelz a homme de conſcience, ou de bon naturel, le feroyt mille fois deſirer la mort, & prier Dieu de luy oſter de ce monde, la ou il ſe veoit en l'opinion de gens de bien, le plus vil & deteſtable creature que la terre porte.

Le Prince d'Orange la plus vile creature que la terre porte.

Ie vous ay declaré les fins des-fortunéz de ceux qui ſuyuants l'appetit de la Royne d'Angleterre ont portéz les armes contre leurs Roys & patrie. En quoy i'ay touché ſeulement les chiefs ſans en parler d'vne infinité d'aultres qui ont tombé en ſemblable malheur: en la narratiõ dequoy ie n'ay vſé aulcune partialité ny figure de rethorique pour aggrauer le faict: ains l'ay expoſé tout nud comme il eſt paſſé a veu de tout le monde.

Et ſi d'auanture quelque Macheueliſte pour la part de ladicte Royne vouldra dire que elle a faict ſagement a nourrir les guerres ciuiles es Pais de ſes voyſins, pour tenir le ſien en paix (qui eſt la plus honeſte excuſe qui ſe peult faire en ceſt endroict) a cela ie reſpond: Que ſi la police & deliberations de la Royne ſont bonnes & louables,

L'obiectiõ d'vn Macheueliſte.

La reſpõſe d'vn Chreſtiẽ.

Toute bonne police doibt prouuoir pour le tẽps present & à venir.

bles, elles doiuent prouuoir & asseurer son estat, pour le temps present & à venir.

Premierement, pour le temps present ie dis, estre chose des-naturelle, barbare, & cruelle, de fonder l'asseurãce de son estat,

1. sus le sang de tant des ames Chrestiennes, n'estãt prouoquée ny cõtrainćte à ce faire.

2. Estre dangereux pour vn Roy ou Prince (quelque grand Monarque qu'il soit) de machiner la ruine de tous ses voisins (non seulemẽt ses ennemys, mais encore ses bõs fideles amys & alliéz) pour par-apres se reduire seul & subiect, à tout ce que les aultres voudroient conspirer à l'encontre.

3. Estre dangereux & ignominieux à vne Princesse modeste, & de reputation, de allicher, blandir, & mocquer tous les Princes Chrestiens, par l'offre de sa personne en mariage, sachant estre chose qu'elle ne pouuoit accomplir.

4. Estre dangereux, se gouuerner de telle sorte, que d'estre nommée chief & protectrice de tous les rebels de la Chrestienté: & son Royaulme receptacle & refuge à tous larrons, corsaires & pirats.

5. Estre dangereux à vn Prince, de imposer si grandes tailles sur ses subiects, les escor-

eſcorcher, conſumer, & profonder les treſors de ſon Royaulme, auec ſi grande offenſe à ſon peuple, pour ſouſtenir les rebels & mutins d'aultre Pais.

Et finablement eſtre dangereux & fort contraire à la police de ſes predeceſſeurs (long temps aliés auec la maiſon de Bourgoigne) de donner entrée aux Françoys en noſtre Pais bas, eſtans les François comme chaſcun ſçait, ennemis anciens aux Roys & Royaulme d'Angleterre. Or cecy ſoit dit pour le temps preſent. 6.

Et quant au future, Ie ne penſe pas qu'il y ait homme au monde, qui vouldroit approuuer la forme de ſon gouuernement eſtre bonne, en ſorte quelconque.

Et premieremẽt, Ie demãde quelle choſe y a il plus cruelle & tyrãnique en vn Prince, que n'auoir reſpect à ſa poſterité, ny ſe ſoucyer que deuiendra le Pais apres ſon treſpas: ains le laiſſer à l'abandon, cõme orphelin, ſubiect à eſtre dechiré par l'ambitiõ de pluſieurs cõpetiteurs de diuerſes ſectes & factiõs? En quoy la Royne ſe declare nõ mere, mais maraſtre, & de moindre pieté ou tendreté de cœur enuers les ſiẽs, que aucun de ſes predeceſſeurs, ou aultre Prince 1.

Chre-

Chreſtien, Turc, ou infidele quelconque.

2. Quelle choſe plus tirannicque que non ſeulemẽt de non vouloir nominer ny eſtablir vn ſucceſſeur, mais de faire des Loix & Edicts ſur peine de la vie & confiſcation des biens que perſonne n'ait a parler ny intituler aulcun a la ſucceſſion ?

3. Quelle choſe plus dangereuſe pour le temps a venir a ſon Pais d'Angleterre que de permettre vne ſi grande cõfluence d'eſtrangers de diuerſes ſectes & nations habiter au Pais : par ou quelque eſprit ambitieux ſ'en pourroit ayder contre le vray & legittime ſucceſſeur ?

Et pour le temps preſent & futur: quelle choſe plus dangereuſe a vn Roy & prince (ou de plus grande blaſpheme cõtre Dieu) que ſe faire chief d'vne Religion nouuelle forgée a ſa fantaſie, non ſeulemẽt repugnãt a la Catholique, ains encore diſcordãt auec Luther, Caluin, les Anabaptiſtes, Adamites & Puritains, ou aultres quelcõques ſectaires de noſtre temps, cõme lon peut iuger par le titre d'icelle eſtant appellée, *Les iniunctions de la Royne:* donnant par ceſt exẽple courage à ſon ſucceſſeur (quand ores qu'il fut Mahometain ou aultre) de contraindre

Les Iniunctions de la Royne, eſt L'Alcoran d'Angleterre.

traindre le peuple de croyre a ſon opiniõ: & ſa volonté eſtre guide de leur ames en matiere de foy ?

Quelle choſe plus tirannicque que de contraindre le peuple par loy de faire ſerment ſolemnel que lon la tient en ſa conſcience eſtre chief & ſupreme gouuernãte de l'egliſe Anglicane, auſſi bien en choſes ſpirituelles cõme temporelles: qui eſt contre la parolle de Dieu expreſſement, & cõtre Luther & Caluin qui ont eſcripts contre ſon pere l'appellãs Monſtre pour auoir prins & vſurpé ce titre, qui eſtoit encores plus pardonable au pere eſtant hõme, qu'a la fille eſtant femme ?

Quelle choſe plus iniuſte & tirãnicque que par ladicte loy & ſerment, obliger & comprendre le cõmun peuple & toute la nobleſſe, exceptéz les Milorts du Pais qui ſont Seigneurs de titre, leſquels ſeulement ladicte loy en ce poinct met en liberté: autant a dire que le peuple & gentiſhommes ont des ames à ſauuer, & non les Milorts. Et non moins de iniuſtice & inegalité vſé en executant la dicte loy, martyriſant par mort cruelle, les Catholiques (premierement gehennéz, trainéz, au lieu de iuſtice, penduz,

La maniere de executer les Catholicques en Angleterre.

penduz, la corde couppée, eſtants à demy vifs, le cœur chauld, & encore tremblant, auec les entrailles arraché hors du ventre, iettéz au feu, le corps eſcartellé, &c.) mais fauoriſant les aultres, Ie dis les Puritains, combien qu'ils repugnent & rebellent viuement contre ladicte loy, leſquels on punit par priuation de leur Miniſtere ſeulement, & non par mort, ou perte de leur biens. Si ceſte forme de gouuernement n'eſt iniuſte, eſtrange, tyrannicque, & dangereuſe, pour ſon eſtat preſent & auenir. Ie le laiſſe iuger à tout homme prudent & diſcret.

Grindal. Sandon. Laurence. Homfrey, & autres.

Si ce Machiauliſte a aultre choſe à repliquer, nous auõs reſerué matiere pour luy reſpõdre.

I'ay eſté vn peu prolixe en declarant le peu d'aſſiſtence que deuez attendre de la Royne d'Angleterre: le train qu'elle a tenu, & tient: le peu qu'elle pourra, ou voudra faire en voſtre endroict: combien dangereux à ſoy, & à ſon Royaume, eſt le ſtile de ſon gouuernement: & finablement le iuſte chaſtiment que deuez craindre de la main de Dieu, ſi vous bandez plus oultre auec elle. Et pourtant il me fault maintenant retourner à l'autre branche de noſtre diſcours, & ſyncerement ſans affection, ou malice, diſputer quel confort, ou aſſiſten-

assistence vous deues esperer du Prince d'Orange.

Il n'est pas icy besoing faire long discours du peu de moyẽ qu'il a pour defraier vostre guerre, estant pauure & mendiant de soy-mesme, n'yant pas vne chemise, par maniere de dire, pour se couurir, qui n'ait esté achapté de voz biens. De sorte que en ceste endroict-la, ie ne trouue pas difference entre luy, & le plus pauure orphelin, entretenu de voz aumosnes. Pourtant de sa puissance, il n'y a qu'esperer. Du reste ie dis en peu de propos, que de luy ne deuez attendre que parolles dissimulées, & les faicts malheureux & traitres.

Le Prince d'Orange orphelin du Pais bas.

Que s'il me fust licite de debattre son cas par deuant tous les iuges iustes du mõde (comme quelque iour comparerons deuant le supreme iuge celeste) il seroit trouué non de parolles seulemẽt: mais par faicts & actions notoires, & argumens manifestes, d'estre l'Architraitre de nostre Patrie, & Monstre du monde.

Orange l'Architraitre de Patrie.

Premierement, il est notoire à vn chascun, que lõg temps il couuroit son intention rebelle, soubs le masque de voz libertez & priuileges, & vouloir affranchir le

Pais

Pais des estrangers Espaignols. Lesquels pretextes estans fort aggreables aux Catholiques, non moins que aux heretiques, furent les Catholicques par ceſt appaſt, attirez à ſe bander ioinctement contre les Espaignols, rendant en main du Prince d'Orange les ports, les villes, & l'entier gouuernement de tout. En recompence de quoy il a vſé de grande ingratitude en leur endroict, iuſques à deſpouiller & enchaſſer tous ceux qui commencerent apperceuoir, & à reſiſter à ſa tyrannie: enchargeant ſur les eſpaules des aultres qui ſont demourez, vne plus grieue & inſupportable Inquiſitiõ, que ſoit en aultre part du mõde quelconque: l'Angleterre ſeulemẽt exceptée, dont il tira ſon exemplaire. Nõobſtant que au cõmencement il preſcha, & ſouſtint, eſtre choſe iniuſte, que de brider ou recercher la conſciẽce de l'homme en matiere de la foy. Et quãt à l'aultre poinct, au lieu d'affranchir noſtre Pais de quelque petit nombre d'Eſpaignols (qui alors vous defendoient en voz libertées) il en a faict venir vn tas de toute ſorte de nations, & principalement les François, pour vous brider & gouuerner: l'inſolence deſquels

L'Inquiſition du Prince d'Orãge.

Pour vne poignée d'Eſpaignols, vne flote de Frãchois.

eſt

eſt notée & remarquée en toute aage, & a eſté recentement ſentue par viue experience en pluſieurs endroicts de noſtre Pais. Mais d'eux vous ne pouuiez eſperer meilleur, puis que le traictemẽt qu'ils font à leur freres en leur propre pais (mangeant & beuuãt leur ſueur & ſang) eſt ſi deſbordé & cruel. Voyla dõcques la belle liberté qu'a introduict en noſtre Pais, voſtre Prince d'Orange, laquelle n'eſt aultre choſe, qu'vn eſchange d'vne iuſte & plaiſante obeiſſance, pour vne ſeruitude perpetuelle, & inſupportable. Voicy la recompence qu'il vous a faict pour vous eſtre enyurez de ſon amour: la recompence de voſtre ſottiſe & deſhonneſteté. Voicy les fruicts de ſa grande prudence: les fruicts du ſage, qui veult gouuerner le monde. Ains pluſtoſt monſtrez moy tant ſeulement vn ſeul bien faict, vn ſeul benefice, qu'il a cauſé à la Republique? Dictes moy, qui premier vous perſuada vous rendre a l'amitié & ſubiection Françoiſe, ſinon luy? Qui vous força reçeuoir Monſieur pour voſtre Seigneur & protecteur, ſi non luy? Qui vous a deſpouillié, & enrichy ſoy-meſme, que luy? Qui a mis ſur vous ſi

Qu'il monſtre vn ſeul bien fait à la Republique. Faictes le rendre cõte de ſa villicatiõ.

grandes taxes & tailles (voſtre gendarmerie non encore payée) & deſpendu voz treſors ſans conte rendre que luy? Qui a enfreinct voz libertées & priuileges, ſi non luy? Qui empeſcha l'accompliſſement de la Pacification de Gand, ſi non luy? N'a il pas violé les priuileges de Brabrant, lors que la perſonne de Champigni arreſté à Bruxelles, fut par ſon commandement tranſporté en la ville de Gand? Et de rechief, quand en la ville d'Anuers, & aillieurs, il fit demettre le Magiſtrat, & en cõſtitua vn nouueau à ſa mode, deuãt la fin de l'an expiré? Quelle authorité auoit il de changer la Foy ancienne & Catholique, pour en lieu d'icelle introduire vn Monſtre de pluſieurs teſtes, chaſcun combattant contre aultre? Quelle authorité auoit il, ou auec quel viſage, vous pouuoit il perſuader d'abãdonner voſtre Roy, ayant touſiours iuré & proteſté de rien vouloir innouer contre l'obeiſſance & prerogatiue de ſa Maieſté? N'auoit il pas donné voz villes de Bergen, Dunckercke, & aultres en Flandres, en main des François? Quelle fidelité a il tenu aux Eſtats & Nobleſſe, qui l'ont faict ſi grand? Qu'eſt deuenu l'eſtat

Eccle-

Eccleſiaſtique qui le reçeut? Qu'a il faict de leur biens & heritages? Combien de la Nobleſſe faicte captiue, & aultres enchaſſéz, auſquels ſentoit mal, ſon ambition, & tyrannie? Ces ſont les fruicts que auez recuilléz de la prudence de voſtre Prince d'Orange. Et les meſmes, & ſemblables deuez attendre pour l'auenir. Car ce n'eſt pas de merueille, s'il eſt ingrat & deſloyal au Roy, ſa Patrie, & amis, qui eſt ſi cruel à ſon propre ſang; l'ambition predominant en ſon cœur, plus que la pieté vers ſon propre fils. De ſon courage, vous ne pouuez rien eſperer, eſtant couard, de cœur vil & abiect: De ſa prudence; que la continuation de voz calamités en guerres ciuiles: & finablement ſa ruine, & la voſtre. Conſiderez doncques, ſi vous combattez pour voſtre liberté & franchiſes, ou pour ſon appetit & ambition: laquelle il vous fault maintenir cõtinuellement, auec grandes deſpenſes, danger de voz perſonnes, & entiere depopulation du plat Pais, combattant contre Dieu, contre voſtre bon Roy, contre voſtre ſang, voz femmes, enfants, & ce que au monde vous eſt plus chere, le tout

Qu'il rie-ne la cam paigne.

pour engraſſer celuy qui s'enriche de voz deſpouilles, & n'eſt pas encore ſaoul de s'enyurer de voſtre ſang.

Il pourra ſembler à aulcuns que i'aurois dict beaucoup, toutesfois mon obligation à ma patrie, & mon affection à icelle, me commande dire d'auantage, puis que ceſt pour voſtre bien & ſeruice. Ie ſuis membre de voſtre corps, & ſents ma portion des maulx, ioinct auec vous, pourtant il m'eſt loyſible me plaindre, & enſemble plaidoyer voſtre cauſe, & la miẽne. Vueillez doncques m'eſcouter patiemment, & bien examiner vne choſe qui eſt de grãde conſequence. A ſçauoir, que lon demande eſtroictement au Prince d'Orange s'il n'a point eſté partie, & conſentant aux traiſons n'a gueres attentées par les François, contre voſtre ville d'Anuers, & aultres. Pour ſçauoir ce qu'il en reſpondra: il dira que non. Ie vous prie doncques conſiderer ces arguments & indices qui enſuyuent; par ou lon verra clairement qu'il eſtoit participant, & conſentant.

A l'enfant eſt licite defendre la cauſe de ſa Mere.

Le Prince d'Orange accuſé.

1. Eſt il vray-ſemblable que le Duc d'Alençon appellé au Pais, par le Prince d'Orange, guidé par ſon conſeil, ſupporté par ſon credit,

credit, auroit iamais entrepris vn tel affaire ſans ſon ſçeu, & conſentement?

Eſt il vray ſemblable que Monſieur, 2.
eſtant par maniere de dire, Daulphin de France, premier pour ſucceder à la Couronne, vouloit auenturer ſa perſonne, ſes gens, tant de nobleſſe, & deſpendre ſon argent pour l'amour de vous, ſes ennemis anciens, ſans auoir promeſſe ſecrete du Prince d'Orange, de poſſeder voz villes, à fin que ſi quelque deſaſtre ſuruenoit à la campagne, il ſe pourroit aſſeurer de lieu ou ſe retirer en ſauueté, ſans eſtre contrainct ſe fier à l'inconſtance du peuple commun, qui s'encline ordinairement à la partie victorieuſe?

Eſt il vray ſemblable que le Roy de 3.
France, la Royne Mere, & leur ſage conſeil, qui maint iours auoient conſultéz ſur la venue de Mõſieur au Pais bas: & ayants en freſche memoire, que peu au parauant, Monſieur, pour n'auoir eu la poſſeſſion des villes, auoit eſté honteuſement dechaſſé de la ville de Monts en Haynault, vouloyent derechief auenturer d'encourrir vn ſi grand deſhonneur à la France, ſans eſtre aſſeuréz de la foy, & promeſſe du

Prince d'Orange, que Monsieur commanderoit, comme Prince & Seigneur souuerain?

4. Y a il apparence que le Roy de France & son conseil, estans si sage & prudents, cõme ils sont, vouloyent mettre en auenture la violation de l'amitié, auec nostre Roy, & tirer vne grande & douteuse guerre sur la France, sans auoir promesse du Prince d'Orange, que Monsieur auroit la possession des villes?

5. Y a il apparence que Monsieur se cognoissant non bastant, pour manyer les affaires brouilléz de nostre Pais, ny suffisant pour les conduire à fin desirée, sans estre fortifié de l'assistence & credit du Prince d'Orange, vouloit attenter vn affaire de telle consequence, sans l'aduis & consentement du Prince d'Orange, sachant si il succedoit mal, il luy auroit donné iuste cause d'indignation, & consequemment perdroit la prinse qu'il auoit pardeça?

Que si d'auenture le Prince d'Orange se vouldra excuser, n'auoir consenty aux practicques n'a gueres executéz par violence contre voz villes: il ne se peult encores

cores excuſer, que par l'accord ſecret, faict entre luy & Monſieur, il n'auroit accordé & promis la poſſeſſion pacificque de toutes les villes alliéez (la Holande & Zeeland ſeulement exceptéez, qu'il retenoit pour ſoy) car autrement Monſieur ne ſe pouuoit reputer comme voſtre gouuerneur & prince ſouuerain, ains comme voſtre ſeruiteur, ſoldat, & eſclaue: choſe qui contrarie par trop, aux arguments & raiſons prealleguéz.

Si vous doubtez d'auenture que ie aurois controuuée & forſée à tort le ſoupeçon de ceſte accuſation, demandez de la nobleſſe de France, ce que lon dict auoir eſté promis au Roy, & la Royne Mere, par Aldegonde.

La promeſſe de Aldegonde au Roy, & Royne Mere.

Demandez à voz priſonniers François, ce que ils en ſçauent, & ce que chaſcun d'eux pretendoit iouir pardeça, fondants leur eſpoir ſur leſdictes promeſſes, faictes à Monſieur, par le Prince d'Orange.

L'eſpoir des ſoldatz Frãchois.

Demandez à Aldegonde (ceſt eſprit encharné) ſur la torture, ce que il en ſçait.

Demandez au Conſeil d'Angleterre, de ce que eſtoit la accordé entre la Royne, Monſieur, & le Prince d'Orange, ſur la

limitation de la ſouueraineté & prerogatiue que Monſieur auroit ſur noſtre Pais.

Qu'il monſtre la copie autentique de l'accord ſecrete.

Commandez au Prince d'Orange qu'il vous face veoir la copie autenticque (non pas les capitulatiõs publicques preſentees aux eſtats & peuple) mais l'accord ſecret arreſté entre eux ſur le faict de voſtre protection.

Voyla en quelle façõ ce traitre Atheiſte vous trompe, vous donnant a entendre blanc pour noir, preſentãt vne choſe auec la main & tenant caché dedans ſa manche vne aultre tendant a voſtre depreſſion & ſeruitude perpetuelle. Car luy s'il eſtoit homme ſçauant experimenté en matiere d'eſtat comme il preſume, ne pouuoit ignorer que l'amitié & protection de la Frãce, vous eſtoit la plus dangereuſe de toutes les aultres, ſachant que c'eſt vne couſtume en France eſtroictement obſeruée, que quand vne grande prouince ou Pais vient vne-fois ſoubs la Courõne (ſoit par mariage ou aultrement) elle eſt de faict annexée & incorporée a ladicte Courõne, de façon que elle ne peult par apres eſtre ſeparée, diſioincte, ny transferée en partage a aulcun des enfans du Roy : ains fault demou-

Traiſon inexcuſable du Prince d'Oráge.

rer

rer perpetuelement vnie a la Couronne de France ; comme la Gascoigne, Guienne, Normandie, Prouence, Bretaigne, & la Duché de Bourgoigne. Or ie demande a vn chascun, quelle apparence y auoit pour vous, de pouuoir conseruer voz libertez & priuileges pretendues, & en quel estat voz enfans & posterité se fussent trouuez, si vne fois fussiez tombez soubs le ioug des Francoys ? Ceste trahison est la plus grande de tous : c'est vne villenie inexcusable. Ce profond malheur & seruage, ce traistre a dissimulé & tenu secret, & iamais n'a faict mot au peuple ny au Magistrat pour s'en donner garde ; ains l'a couué secret en son cœur sans s'effroyer a la memoire d'icelle, ny en auoir horreur quand il y pensoit. Cœur de tigre & adamantin.

Pourtant i'appelle a tout hõme de bien (non aux fauorits & mignons du Prince d'Orange, mais a tous ceux qui aiment le salut & honneur de leur patrie) pour scauoir si ce traistre ne merite d'auoir son faict examiné, & sa personne conuaincue: Dont deuant Dieu & vous ie demande iustice : vous asseurant qu'il est impossible que la Republicque puisse prosperer ny Fiat iustitia.

eſtre en la grace de Dieu, la on vn tel traitre va libre & impuny : qui voyant le peuple enyuré de ſon amour & extremement pris de ſon affection, deuient inſolent, & au lieu d'auoir ſoing d'eux vſe mal de leur gracieuſeté, & ne penſe qu'il y ayt tort ou traiſon ſi grande pour laquelle il deburoit eſtre chaſtié. Maintenant vous voyez par experiẽce combien il eſt dangereux a vne Republicque d'aymer ſi des-bordemẽt vn homme ambitieux, & luy commettre en main tout le maniement du gouuernemẽt, principalement a homme de ſa qualité & condition, qui vend & proſtitue voſtre hõneur, voz biens, voz vies, libertéz & priuileges a la miſericorde de voſtre ennemy. Et ſoyez aſſeurez que auſſi longuemẽt que vous le tenez aupres de vous, ne ferez que accumuler l'ire & vengeance de Dieu ſur vous & voſtre poſterité. Ny oncques pourrez retourner a voſtre ancienne quietude & traficque de marchandiſe, que par-auant courroit ſi abondamment par tout noſtre Pais : la ou au contraire, ſi le voulez abandonner ou faire executer le iuſte iugement de Dieu ſur luy, vous pourrez eſperer que tout ainſi que voz miſeres, maulx,

& ca-

& calamitez ont eu naiſſance & commencement en luy, de meſme par ſa mort & fin pourront auſſi finer en luy.

Eſtant ia ſuffiſſamment declaré que l'amitié de la Royne d'Angleterre vous eſt pas prouſitable, & que le Prince d'Orange vous a ruinez & trahi: il me reſte maintenant dire quelque choſe de l'amitié & protection de Monſieur & du bien ou mal qu'en depend ſi vous vous reconciliez auec luy. Mais attendu que les perils ia diſcourus a craindre de ceſte ligue, & leſquels la nation Francoyſe ſemble a menacer pourroyent ſuffir pour vous deſtourner de ceſte realiance, ayants receu ſi freſchement à voſtre deſpenſe les arres & l'experience de leur mauuais traictement, & par ce cogneu leur honneſteté, foy & fidelité, (leſquelles choſes faictes quand l'amitié eſtoit encore freſche & nouuelle donnent indice a deuiner de quelle façon lon vous traicteroit quand ilz auroyent eſtably leur empire) ne ſera pas partant beſoing vous diſſuader d'auantage: mais ſeulement vous prier a vouloir conſiderer que lon a veu par experience ordinairemẽt que les prouinces qui ont demande ſecours de

Notez bien.

eſtrangers (ſoit que ce ait eſté Roy contre ſes ſubiects, ou peuple contre ſon Roy) a la fin ſont tombéz en la ſubiection de celuy qui eſtoit appellé pour les defendre. Par ce moyen l'Italie a eſté proye biẽ ſouuent des nations barbares : l'Empire de la Grece ruiné. Par ce moyen l'Eſpaigne tombée es mains des Maures, & recentement la Hongarie en mein du Turc. Et pour vn exemple plus familier, regardez comme les Catholicques de noſtre Pais ayants le gouuernement en main, appellants le Prince d'Orange pour enchaſſer les Eſpaignols ont eſtez par luy enchaſſéz & aſſubiectis, ſe deportant en façon de Tiran & non de compagnon. Cecy pourra ſeruir pour vous faire plus ſage & accort de ne vous reconcilier plus auec les Francoys, d'autant plus que la proximité de la France a voſtre Pais, & la grandeur & puiſſance d'icelle, vous contraindra a toute heure obeir a ſa volonté. Et conſiderez auſſi s'il y a apparence que la France vous laiſſera iouir des libertées & priuileges que tant deſirez conſeruer ; puis que les Roys d'icelles depuis peu d'années es Prouinces (qui ſe glorifient & pretendent auoir

Argumẽt de grande efficace.

auoir d'auſſi grandes franchiſes que les voſtres) y ont mis & impoſéz tant & ſi grandes tailles ſur le peuple : que les Prouinces ont eſté bien ſouuent (depuis ſept ans) en poinct de ſe rebeller : en quoy le Roy s'eſt trouué bien empeſché a les pacifier & contenter. Des tailles & nouuelles façons de leuer deniers qu'il met à ſa volonté ſans aſſembler ny auoir conſentement des Eſtats, par toute la reſte de la France ie n'en parle point.

Normandie, Bretaigne, anno 1578. 1579.

Auſſi ne deues pas penſer que vn Roy ou Prince eſtranger introduict au Pais par vous meſmes, voudra de ſon bon gré deſmettre aulcun tax ou taille qu'il trouue eſtre ia mis ſus par le Prince d'Orange & par voſtre conſentement propre, ains les fera continuer en temps de paix comme il les a trouué a ſon entrée, de ſorte que les tailles extremes mis ſus par le Prince d'Orange (du dixieſme, cincquieſme, & deuſieſme denier) auec les tailles capitales, leſquelles il vous faiſoit croire, deuoyent en

Monſieur cõtinuera les tailles qu'il trouue eſtre mis ſus a ſõ entrée au Pais.

ſes naturaulx ſubiects, leur auroyent accordéz : moins doncques deuez eſperer le faueur, eſtants eſtrangers à la Couronne de France. Et ſachez que c'eſt choſe propre & naturelle aux Roys & Princes eſtrangers, de n'aymer point vn peuple reuolté contre ſon Prince naturel (d'autant plus quand il y a difference de meurs & langage:) Et pour ce lon dit communement, que les Roys ayment les traiſons: mais non pas les traitres & rebels. Pourtant ne vous abuſez plus de vouloir confier, ou attendre aux promeſſes iuréez par Monſieur, ny à capitulations quelconques, accordées entre luy & vous, pour voſtre aſſeurance, puis qu'il ne les a pas tenu à ſes propres freres, ny à vous à l'endroict du ſerment, que il auoit faict à ſon entré: & perſecute ceulx qui ſont de la meſme religion, de laquelle en apparence il faict profeſſion.

Vn Prince eſtranger, n'ayme point vn peuple reuolté cõtre ſon Roy.

Auſſi mes amis & confréres, il fault ſçauoir qu'il y a difference entre la promeſſe faicte par vn Roy à vn aultre, & celle que vn Roy faict à vne Republique, principalement quand la Republique eſt trebuchante, & de la qualité que la voſtre, qui vient

Notez bien.

vient à deux genoulx prier ſon ayde & ſecours. Et les Princes eſtrangers (& principalement ceulx de France) plus tranſportéz en leur appetit, qu'vn homme particulier, eſtans accouſtumez à commander, & eſtre obeys de leur ſubiects, & pourtant ſont impacients, quand on leur refuſe ce que à eux ſemble eſtre raiſon, & par eux eſt reputé raiſon, ce qu'ils deſirent. Il n'eſt pas beſoing le faire verifier par lõgues deduites d'exemples. Regardez les Prouinces ſuſdictes de la France, leſquelles (n'y a pas long temps) ont eſté incorporéez par mariage, & aultrement à la Couronne, & demandez ſi toutes promeſſes faictes à eux, ont eſté tenuës inuioléez. Ie vous exhorte pourtant, & vous prie, ne vouloir auoir plus à faire auec la France, ny vous realier auec Monſieur, puis que par ſa protection il vous fault prolonger vne guerre perilleuſe, en laquelle ſi elle ſuccede mal, vous participerez plus, que la iuſte portiõ de tous les maulx: & ſi elle ſuccede bien, Notez
& à voſtre ſouſhait n'en couſterez pas vne bien.

Exhortation. Pour venir doncques a noſtre concluſiõ ie vous requiers pour l'amour de Dieu a contempler l'extreme miſere de noſtre Patrie, laquelle toute deplorée (auec les larmes ſanglantes) crie a haulte voix & dict: Cerchez la paix. Vous auez a faire auec vn puiſſant & miſericordieux Roy, qui n'a refuſé ſa grace a nulz (pour grandes qu'ont eſtez leurs offenſes) qui l'ayent cerché & demandé. Prenez exemple des Villes & Seigneurs qui ſe ſont reunys & reconciliéz par la Paix auec ſa Maieſté. Leur offénce & la voſtre eſtoit vne & meſme, & n'y auoit de difference, ſi non qu'ils apperceurent le ſerpent qui vous auoyt infecté d'vne meſme poiſon, pluſtoſt que vous, & en cercherent de bonne heure le remede & contrepoiſon. N'ayez pas honte de confeſſer auec eux d'auoir eſté deceu & trompez: C'eſt choſe humaine de faillir, mais diabolicque de perſiſter. Que ſi d'auenture quelqu'vn vous confortera a continuer en voſtre erreur (ſoit quelque boutefeu enfant du ſerpent, ſoit Roy, Royne, Prince, ambaſſadeur ou aultre) que vous viendra a tenter, armez vous du dire de noſtre Seigneur Ieſu-Chriſt, & criez

a haulte

à haulte voix: *Vade Satanas*. C'eſt choſe illicite, & contre Dieu, de s'armer contre ſon Roy naturel, à qui tout pouuoir eſt dõné d'enhault. Et pour ce il fault donner à Ceſar, ce que appartient à Ceſar. Et vueillez ſuyure l'exemple de noſtre Seigneur, & ſes Apoſtres, & aultres ſeruiteurs de Dieu (qui n'ont pas planté l'Euangile auec la piſtole) à ſouffrir perſecution pluſtoſt, que reſiſter aux ordonnances diuines.

Par voſtre reſipiſcence, la verité & la paix s'entrebaiſeront. Par voſtre reconciliation, vous obligerez voz femmes, voz enfants, & la poſterité de prier Dieu pour vous. Aurez loyſir de refaire les murailles de voz villes, & villages ruinez, par ſi longue & cruelle guerre ciuile. Vous ferez reiouyr & verdoyer les champs deſpouillez. Ferez retourner le commerce & trafique, ià quaſi par tout ceſſé. Contenterez voz bons voiſins, ſcandaliſéz de voſtre folie. Ferez ceſſer vne guerre ſanguinolent contre voz freres, parents, & patrie.

mal, & des pierres des murailles de voz villes, qui tremblent à penſer à voſtre pertinacité, attendu que par pluſieurs années vous auez experimenté toute ſorte de maulx & calamitéz, dont vn pais (ſoit par iuſte vengeance de Dieu, ou par l'impieté & malice de l'homme) pourroit eſtre chaſtié & puny. Pourtant cerchez la paix, implorez la paix à ſa Majeſté, à qui ſeul Dieu a donné le pouuoir de vous faire iouyr vne parfaicte & ferme paix. De laquelle la pacifique iouiſſance, ne tient qu'à vous. Vous auez bon moyen à effacer & canceler voz demerites. Retournez au deuant de voſtre iuſte & bening Roy.

La calamité de noſtre Patrie.

Dictes ſeulement le mot, *Peccauimus in cælum, & coram te.* Rendez vous à la fidelité de ſon Gouuerneur, qui iamais n'a violé ſa foy à voz confreres; ſon valeur vous defendra. Sa bonne Mere ſera voſtre mediatrice, & ſa prudence compoſera les difficultées de voz affaires. Ne ſoyez plus abuſez par le ſerpent, ennemy de voſtre Republique, & de toute la Chreſtienté. Ne confiez plus en l'aſtuce de voſtre Prince d'Orange. Dieu a touſiours battaillé contre luy, & faict maint miracle en voſtre

preſen-

preſence. Dequoy te glorifie tu en ta malice chair & cendre? dequoy deuiens tu ſuperbe? N'y-a il pas aultre ton ſemblable? N'y a-il qui te egalize en agilité d'eſprit? N'y a-il maint pauure mecanique, qui te ſurpaſſeroit en ſageſſe, & à bien conſeiller le peuple ſi luy fut donné l'autorité, & lieu que tu tiens? C'eſt la place que tu tiens, & le peu de ſageſſe du peuple, qui te faict ſembler ſi ſage, & ruſé. Sache que contre Dieu il n'y a conſeil qui vaille. Car comme l'hõme tourne de ſon petit doigt la rouë, & en vn momẽt, faict retrograder le petit ver qui couroit ſus, ſolicitant ſon chemin: ainſi Dieu mettera à l'ariere les progreſſes de tes practiques, coupera le chemin à tes mauuais deſirs, peruertira tes deſſeings, & les fera tourner à rebours, à ta confuſion, & dommage. Pourtant à toy, ô ſuperbité, ie parle: humilie toy. Recognois l'omnipotence de ton Dieu: la bonté du Roy, & laiſſe le peuple en paix.

Au Prince d'Orãge.

Maint pauure mecanique plus ſage, que le Prince d'Orãge.

Et vous mes confreres, desbandez deſormais les yeux de voſtre entendement

Et fuyez la beſte qui vous deuore. Et de ſa perſonne ne faictes aultre conte, ſinon comme d'vne creature, que Dieu permette pour eſtre verge de ſon peuple: & pour ce priez-le de le vouloir ietter toſt au feu.

Noſtre Seigneur vous face digne de Paix, vous donne la grace de la demander: & le vouloir bon pour le reçeuoir. De Cologne ce

15. de Mars,

1583.

ANT 1318064